

Procès-verbal du comité syndical du 4 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi quatre septembre à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Xavier ZUNINO
Allèves	1 représentant	Noëlle DELORME
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean-Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	2 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL
Saint Sylvestre	0 représentant	

Nombre de délégués en exercice : 16

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Sur proposition de Madame la Présidente, le procès-verbal du Comité Syndical du 03 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder la première question de l'ordre du jour, Monsieur Jacques ARCHINARD revient sur le précédent comité syndical.

Bien que le conventionnement d'objectifs avec la Fédération des Œuvres Laïques ait été voté favorablement, il regrette qu'il ait été envisagé dans un premier temps d'affecter le reste à charge aux communes membres du Syndicat ceci par manque d'anticipation, mais se félicite, après échanges lors de la dernière réunion de l'Exécutif, que ce montant soit finalement pris en charge par le Syndicat. Il regrette toutefois que les tarifs qui seront pratiqués soient plus élevés que ceux des centres de loisirs du secteur.

Madame la Présidente rappelle que les tarifs ont été minutieusement examinés, mais que malheureusement, le Syndicat, avec ses ressources financières contraintes, ne pourra pas appliquer des tarifs similaires à ceux qui se pratiquent dans le milieu associatif. Effectivement, les tarifs proposés ce jour par le SIPA pour son accueil de loisirs sont plus élevés.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger FRANCHIOLO se porte volontaire pour être le secrétaire de séance.

Pouvoirs: 2 Yvonne TOURNIER à Noëlle DELORME / Claudine GROSJEAN à Jacques ARCHINARD.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1) Tarifs Centre de Loisirs Intercommunal

Dans le prolongement de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie le 03 juillet 2023, il convient désormais, d'adopter les tarifs pour la rentrée 2023-2024 pour le Centre de Loisirs intercommunal qui sera ouvert dans les locaux de l'école maternelle de la commune d'ALBY SUR CHERAN.

Après le travail engagé pour déterminer la meilleure tarification possible, Madame la Présidente soumet à l'Assemblée la grille tarifaire ci-dessous pour la rentrée 2023-2024 :

ALLEVES-GRUFFY-HERY SUR ALBY- ALBY SUR CHERAN-CHAINAZ LES FRASSES-CHAPEIRY-ST SYLVESTRE - Communes conventionnées : MURES-CUSY- SAINT FELIX*				COMMUNES EXTERIEURES			
TARIFS JOURNEE AVEC REPAS 8 h 00 - 18 h 00		TARIF 1/2 JOURNEE SANS REPAS		TARIF JOURNEE AVEC REPAS 8 h 00 - 18 h 00		TARIF 1/2 JOURNEE SANS REPAS	
QF	Tarif	8 h 00 12 h 00	14 h 00 18 h 00	QF	Tarif	8 h 00 12 h 00	14 h 00 18 h 00
Inf. 1000	28,5	14	14	Inf. 1000	33,5	18	18
1001- 1500	30,5	16	16	1001-1500	36	20	20
1501- 2000	32,5	18	18	1501-2000	39	22	22
Sup .2001	34,5	20	20	Sup .2001	42	24	24

* Il est précisé que, pour la Commune de ST-FELIX qui est conventionnée avec le Syndicat jusqu'au 31 décembre 2023, les tarifs appliqués seront identiques à ceux des communes membres, mais qu'à compter du 01 janvier 2024, elle sera considérée comme « Commune extérieure ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité, la grille tarifaire telle que proposée au titre de la rentrée 2023-2024.

Madame la Présidente informe l'Assemblée d'une part, que le recrutement de la prochaine directrice de ce centre est en cours et d'autre part, qu'elle aura rendez-vous avec la mairie de CUSY fin septembre. A ce rendez-vous, Monsieur LAMIAUX de la Fédération des Œuvres Laïques sera également présent.

2) Signature de la convention de mise à disposition de l'Ecole Maternelle de la commune d'Alby-sur-Chéran pur l'accueil du centre de loisirs

Afin de permettre l'ouverture du centre de loisirs intercommunal, la Commune d'Alby-sur-Chéran, commune membre, a proposé de mettre à disposition les locaux de l'Ecole Maternelle les mercredis, petites vacances et période estivale dont l'ensemble des dispositions sont reprises dans une convention.

Madame la Présidente souligne que cette convention a été transmise en même temps que la convocation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ladite convention qui sera annexée à la présente délibération.

Madame la Présidente souligne que pour l'heure et notamment en fonction du recrutement de la directrice du centre de loisirs et des animateurs, l'ouverture est envisagée pour les vacances de Toussaint ou au 1^{er} janvier 2024.

3) Subvention aux Associations PLAJ

Dans le cadre de ses engagements auprès de la Jeunesse, le Syndicat organise avec les associations de son territoire, des animations aux vacances scolaires (excepté Noël) et durant l'été.

Madame Noëlle DELORME présente à l'assemblée le bilan des vacances d'avril 2023 et propose de conserver les pourcentages issus de la délibération du 2 juin 2021 (30 % maximum pour le Syndicat).

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre des allocations de compensation versées aux communes par le Grand Annecy, une somme est prise en compte pour les subventions attribuées au PLAJ.

Ainsi, sur proposition de Madame Noëlle DELORME, Madame la Présidente soumet à l'Assemblée le versement aux associations, au titre des vacances d'avril 2023 à savoir :

Associations	Subvention accordée
Tennis Club du Chéran	611,00 €
Théâtre Espace Zéro	108,00 €
Les Randonneurs du Chéran	96,00 €
	130,00 €
Basket Club Pays d'Alby	315,00 €
Bouillon de Sculpture	420,00 €
F2C	390,85 €
Basket Club Pays d'Alby	240,41 €
	2 311,26 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les montants énoncés ci-dessus.

Madame Noëlle DELORME souligne que les Randonneurs du Chéran interviennent notamment sur les Bauges.

Monsieur Jacques ARCHINARD mentionne l'importance des activités proposées à proximité car aujourd'hui avec le Service Jeunesse, la mise à disposition des mini-bus est difficile, notamment durant les périodes de vacances.

D'autre part, Madame Noëlle DELORME, en accord avec Monsieur Jacques ARCHINARD, Vice-Président aux Sports et à la Vie Associative, et Madame Audrey DE GOVE, responsable du Service Jeunesse, souhaite réunir prochainement l'ensemble des associations afin de compléter l'offre actuelle en faveur de la jeunesse du territoire.

ECOLE DE MUSIQUE-DANSE-THEATRE & CULTURE

4) Mise à jour du tableau des emplois – Ecole de Musique, Danse et Théâtre

Madame la Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'enseignement artistique de l'école intercommunale du Pays d'Alby, reprise en régie publique depuis le 1^{er} avril 2022, et ce à l'issue des mouvements de personnels et d'inscriptions des élèves à la rentrée 2023/2024,

Considérant que le tableau des emplois se doit d'être le réel reflet de l'activité de l'école intercommunale du pays d'Alby, des orientations pédagogiques portées par son nouveau projet d'établissement, et de ses ressources humaines associées,

Considérant les évolutions suivantes :

- Variations du nombre d'élèves par disciplines : inhérente aux périodes d'inscriptions de Juin-Juillet et Septembre 2023 déjà assurées par l'EMDT, cette évolution du besoin en heures d'enseignement impose que le volume horaire hebdomadaire soit augmenté pour certaines (Batterie – Violon – Piano – Violoncelle – Petite Enfance – Flûte traversière – Chant – Guitare – Danse contemporaine – Clarinette) et a contrario, réduit pour d'autres (Danses de couple – Harpe – Théâtre – MAO – Trombone) ;
- Projet de modernisation de la formation musicale : annoncé en fin d'année scolaire 2023, ce projet vise à dynamiser cette discipline, par le regroupement de la pratique collective obligatoire avec ces cours théoriques collectifs, et un co-enseignement assuré par un binôme de professeurs, différents selon les niveaux de cursus. Cette nouvelle organisation redispache les heures de FM sur plusieurs enseignants, dont la concertation est formalisée par des commissions FM hebdomadaires d'une heure ;
- Dé-conventionnement de la commune de Saint Félix : la sortie de la commune de Saint Félix du SIPA sera effective au 1er janvier 2024, excluant de fait les écoles de ce territoire du dispositif Canton Chante et réduisant les heures hebdomadaires des intervenants qui en assuraient l'éducation musicale ;
- Pérennisation de l'équipe enseignante : le projet pédagogique de l'EMDT s'appuie notamment sur cet axe fort de stabilisation des effectifs, dont l'école a besoin pour continuer son développement et son évolution. La majorité des enseignants exerce aujourd'hui sous statut contractuel, du fait de la publicisation de leurs contrats au moment de la reprise de

l'EMPA sous régie publique, et nombreux sont ceux qui ne disposent que d'un CDD, pour ces mêmes raisons. Un agent titulaire du grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe, en disponibilité depuis 2018, et exerçant au sein de l'EMPA puis l'EMDT depuis le 1^{er} septembre 2021, a fait valoir son souhait d'être intégré par voie de mutation au renouvellement de son CDD, soit au 1^{er} septembre 2023, sur le grade dont elle est titulaire, faisant donc évoluer son poste précaire en CDD vers une titularisation et une reconnaissance de son statut professionnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte, la proposition de la Présidente avec 3 abstentions (Monsieur Jacques ARCHINARD (procuration de Madame Claudine GROSJEAN) ; Monsieur Patrick CLAVEL) et 10 voix « pour ».

5) Création d'un poste non-permanent temporaire

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical la délibération D_D_006_22 du 16 mai 2022 portant création d'un poste d'apprenti au service culturel préparant le diplôme de Licence professionnelle « Gestion de Projets et Structures culturelles et artistiques » pour assurer notamment les missions suivantes :

- Développer et optimiser le pôle Subventions (identifier les projets subventionnables, monter les dossiers, démarcher tous les subventionneurs potentiels),
- Piloter la création d'un support de communication autour du Projet Artistique de Solidarité Sociale (PASS) et des pratiques amateurs (compilation des infos, collaboration sur la conception, responsable de la diffusion),
- Professionnaliser et structurer la mise à disposition de notre auditorium auprès de tous les utilisateurs potentiels (inventaire matériel régie, conception & diffusion offre).

Madame la Présidente rappelle également au Comité Syndical que le poste de Chargée de mission « Pratiques Artistiques de Solidarité Sociale – PASS », occupé par un agent dédié du 27 septembre 2021 au 30 novembre 2022, était vacant depuis cette date, tandis que les projets eux-mêmes étaient maintenus et programmés, et qu'en conséquence, l'apprentie a pris l'initiative d'assurer la coordination des actions de ce dispositif, en sus de ses missions initiales en tant qu'alternante.

Madame la Présidente ajoute que favoriser l'accès à la culture pour les publics empêchés (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, d'exclusion sociale...) et encourager la mixité des publics a toujours été une question importante pour les acteurs culturels et sociaux du Pays d'Alby. Le Projet Artistique de Solidarité Sociale (PASS) a toujours eu pour ambition de s'ancrer pleinement dans le territoire et assure pour cela un lien fort et régulier avec l'École de Musique-Danse-Théâtre, l'Ehpad Pierre Paillet de Gruffy, le Foyer d'Accueil Médicalisé l'Hérydan d'Héry-sur-Alby, et depuis 2019, l'APEI les Papillons blancs de Grésy-sur-Aix. En complémentarité des actions culturelles pour le grand public, le SIPA a, via le PASS, toujours souhaité mettre un point d'honneur à assurer un égal accès aux publics empêchés, et a pour ce faire orienter ses missions autour de deux axes principaux: des ateliers de pratiques artistiques et des actions autour du spectacle vivant, pour certains réguliers tout au long de l'année (ateliers chants-sons / danse inclusive / mouvement dansé) et pour d'autres sur des rendez-vous annuels (« Chansons sur un plateau », « La semaine bleue », ateliers d'écriture intergénérationnels, rencontres artistiques « bord de plateau » et sorties de résidence). Les enjeux de pérennisation d'une part, et de développement d'autre part, de cet axe social fort du SIPA ne sauraient être sécurisés sans une ressource dédiée à leur coordination.

Madame la Présidente indique, de plus, au Comité Syndical, que le service culture continue de se structurer et de se développer, et nécessite à la fois une transition pertinente et respectueuse par rapport à l'ADN du projet culturel initial que Christiane DUBONNET s'était attachée à faire naître, mais également une montée en puissance du service, par des propositions complémentaires (formats, lieux, médias, partenariats, etc...) nécessitant des ressources proportionnelles aux ambitions affichées de pôle Culture du SIPA.

Monsieur Jacques ARCHINARD, s'étonne de cette situation car cela ne porte que sur 20 % du temps qu'occupait précédemment la Responsable de la Culture (réduction de son temps de travail).

Messieurs ARCHINARD et VIVIANTE émettent des réserves car ils craignent qu'à l'issue du 31 décembre, un poste permanent soit créé en 2024 alors qu'un poste de régisseur vient d'être ouvert. Ils précisent que leurs réserves ont pour but de préserver les finances du SIPA.

Madame la Présidente rappelle que Madame Christiane DUBONNET malgré la réduction de son temps de travail intervenait toujours sur le PASS avec Madame Corinne VOISIN.

Monsieur Xavier ZUNINO intervient en proposant le recrutement d'un nouvel alternant.

Au-delà de ces échanges, Madame la Présidente souligne l'importance de conserver et développer cette action PASS qui est une vraie valeur créée par le Syndicat et qui aujourd'hui encore fait figure de pionnier dans cette prise en compte du handicap et des personnes empêchées.

Elle met aux voix la création d'un poste temporaire jusqu'au 31 décembre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote avec 3 votes « contre » (Monsieur Jacques ARCHINARD (3 voix – Procuration de Madame Claudine GROSJEAN), Patrick CLAVEL, et 3 abstentions (Gilles VIVIANTE- Jean-Marc MERME et Xavier ZUNINO) et 7 voix « pour ».

6) Tarifs saison culture 2023-2024

Les tarifs votés en 2022, restent en vigueur pour cette nouvelle saison 2023-2024.

Toutefois, et avec l'appui des services, Culture et Accueil qui sont les premiers relais du public, il est proposé un complément tarifaire :

- **Carte d'abonnement annuel** : 10 € - La délivrance de cette carte pourra permettre tout au long de la saison l'achat de billet à tarif abonné, équivalent du tarif réduit ;
- **Cartes cadeaux** d'une valeur de : 20 – 30 -40 et 50 € ;
- **Parcours « Service Jeunesse »** : 33 € - Le Pôle proposerait un abonnement de 3 spectacles de la programmation à tarif préférentiel. Le « fil rouge » de ce parcours : le Théâtre dans sa diversité (chanté, dansé ou participatif). Tout au long de ce parcours, des temps de médiation culturelle seront proposés : explication du spectacle, rencontre avec les artistes ou techniciens, découverte des coulisses d'une salle de spectacle avant une représentation...
- **Action Jeune Public « Migrant's Scène 2023 »** 10 € - Dans le cadre de cette action les spectacles « Là où vont nos pères » et « Né quelque part pourront être achetés simultanément au prix précité. Acheté séparément l'un est à 7 € et l'autre à 5 €.
- **Tarif Groupe** : Achat de 8 places minimum simultanément et pour le même spectacle, application du tarif réduit.
- **Entrée Cab'Jazz** : 7 € (tarif unique) Concerts Cabaret Jazz organisé par le Pôle pour une première édition le 2 février 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les nouveaux tarifs, applicables dès la saison 2023-2024 et dit que ces nouveaux tarifs, seront intégrés à la régie de recettes, affectée au Service Culture.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

QUESTION DIVERSES

Madame la Présidente informe l'Assemblée :

- De la tenue du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de Haute-Savoie, sur le site du Pôle, le 9 septembre ;
- De l'ouverture de la saison culturelle, le 16 septembre ;
- Hommage prochain à Monsieur Jean-Paul MAISON, co-président du F2C, le 16 septembre.

Il est également dressé le bilan des interventions des Services Techniques qui ont œuvré tout au long de l'été avec 2 jeunes du territoire. Le détail exhaustif des réalisations sera transmis lors de la prochaine réunion de Bureau des Elus.

Monsieur Jacques ARCHINARD rappelle la demande faite par l'APE de ST-FELIX pour l'utilisation du stade de football synthétique. Dans le même temps une association de la commune de CHAPEIRY, qui avait déjà formulé la demande d'accès au stade en 2017 devient prioritaire.

Une réunion de concertation sera organisée prochainement avec le Club F2C.

A la demande de Monsieur Gilles VIVIAN sur l'avancement du dossier relatif à la détection automatique de fumée du local « chaudière avance », il lui est confirmé qu'un Cabinet a été retenu et que des informations seront transmises prochainement.

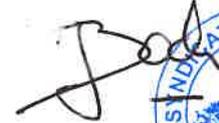
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de Séance,



Roger FRANCHIOLO

La Présidente



Jocelyne BOCH

